

VOISINAGE

Société Coopérative d'Habitation

CHARTRE

VOISINAGE est une coopérative d'habitation qui cherche à développer la convivialité entre habitants(*), ainsi que la participation à la gestion et aux activités sociales. Les libertés de chacun seront préservées tout en respectant l'intérêt commun. Notre projet s'insère dans une volonté de vivre en accord avec l'environnement naturel et social.

Les objectifs sont:

- Construction et maintenance de logements économiques et écologiques échappant à la spéculation ;
- Mixité sociale, générationnelle, culturelle et fonctionnelle ;
- Intégration dans un espace de vie plus large : le quartier, la commune et la société.

Les moyens pour atteindre les objectifs sont:

- la participation des coopérateurs à l'élaboration du projet, tant au niveau propre de la coopérative (architecture, fonctionnement) qu'à l'échelle du quartier (par ex. pour les Vergers, auberge, agriculture-alimentation, artistes-artisans);
- l'organisation d'espaces favorisant les rencontres, notamment entre générations (accès et lieux conviviaux, lieux de détente et d'activités, espaces de travail, auberge, etc.);
- la variété des typologies d'appartements tenant compte des besoins différenciés et évolutifs des habitants (appartements modulables, appartement collectif, ...);
- une construction préservant l'environnement et recherchant un optimum économique et écologique pour la conception thermique et constructive;
- le maintien, par l'usage de quotas, d'une mixité sociale et générationnelle qui reflète l'équilibre genevois;
- le développement d'activités de voisinage, internes et externes à la coopérative, telles que gardes d'enfants, repas de midi partagés, trajets à l'école accompagnés, devoirs surveillés, entraide privée, service de courses/accompagnement chez le médecin, etc.;
- la promotion d'une culture de la civilité entre les personnes : courtoisie, amabilité, humour, tolérance, égards concernant le bruit et la propreté, respect de l'environnement;
- l'organisation de journées de maintenance, de fêtes, etc.;
- le recours au bénévolat de la part de chacun et en particulier de la part des jeunes retraités;
- l'activation du lien entre les habitants et les structures sociales et culturelles du quartier et de la commune;
- l'instauration d'une charge modique, à déterminer par la coopérative, destinée à faciliter et promouvoir les activités dans le quartier.

Les membres de la coopérative s'engagent à:

- participer aux fonctions propres à une coopérative d'habitation (assemblées, prises de décisions, tâches partagées définies en AG);
- consacrer du temps à la vie de la coopérative et/ou du quartier, selon les compétences et disponibilités propres à chacun;
- respecter les choix de la coopérative en général et en ce qui concerne les espaces partagés en particulier.

Nom

Signature

Date

Charte approuvée par l'Assemblée Générale de Voisinage du 10 avril 2014

(*) Tous les termes au masculin se référant à une personne s'appliquent également au féminin